



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bourses du second degre

Question écrite n° 4811

Texte de la question

M Jacques Lavedrine appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la necessite de relever les plafonds de bareme d'attribution de bourse d'enseignement secondaire. En l'etat actuel des choses certaines familles tres modestes sont exclues de cette aide, ou alors percoivent une bourse d'etude hors de proportion avec les charges liees a la scolarisation. Une telle augmentation irait dans le sens des orientations definies par le Gouvernement en la matiere et il lui demande quelles dispositions sont prevues dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Chaque annee, les plafonds de ressources au-dessous desquels une bourse peut etre attribuee pour un total de points de charge donne font l'objet d'un reajustement de leur montant, destine a couvrir au moins l'evolution du pouvoir d'achat. Il convient de preciser que les decisions relatives aux plafonds de ressources ne sauraient avoir d'incidence sur la determination du montant de la bourse, lequel est fixe, dans le cadre d'un second bareme qui fait correspondre au quotient familial de l'eleve boursier, resultant du rapport entre les ressources et les charges, le nombre de parts dont il beneficie. Le prelevement des plafonds au titre de l'annee scolaire 1988-1989 s'etablit a 4,6 p 100, pourcentage legerement superieur a celui de l'augmentation du SMIC en 1986, annee de reference pour l'evaluation des ressources. C'est donc la stabilite du pourcentage de boursiers nouveaux sur le nombre total de boursiers qui a ete recherchee. Un relevement plus important aurait eu bien sur pour effet de faire s'accroitre le nombre de beneficiaires. Mais, compte tenu du caractere limitatif des credits affectees aux bourses, les depenses consecutives a cette extension seraient realisees sur des credits pouvant servir a ameliorer de facon substantielle les aides deja servies. Or, une telle amelioration peut etre consideree aujourd'hui comme prioritaire. Un certain nombre de mesures ont deja ete envisagees en ce sens ; elles visent pour l'essentiel a augmenter le montant de l'aide dans le second cycle. Ceci explique d'une part par l'existence d'un srucoit de charges pour le second cycle, lie notamment a l'obligation d'achat des livres scolaires, et insuffisamment pris en compte, l'aide accordee pour le premier cycle pouvant etre jugee globalement satisfaisante ; d'autre part par le souci de tendre vers un reequilibrage entre le second cycle long et le second cycle court et de favoriser ainsi l'acces au second cycle long pour les eleves issus de familles modestes.

Données clés

Auteur : [M. Lavedrine Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4811

Rubrique : Bourses d'etudes

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3073